



Dégradation sur un terrain privé

Par **Evatralala**, le **03/06/2016** à **10:20**

Bonjour à toutes et à tous,

Lors de la dernière fête votive, les sculptures (dont une de 4 mètres) exposées sur le terrain de mon compagnon ont été vandalisées ; des jeunes sont venus avec un camion-tracteur et ont mis à terre les sculptures, les ont détruites avec ce qui semble être des coups de hache. Puis, ont déraciné le poteau qui indiquait ses coordonnées professionnelles, et se sont pavanés dans le village avec...

Tous les gens présents ce jour-là les ont vu avec le panneau et se vanter de l'avoir fait. Le même soir, ils ont vandalisé une salle de l'école primaire en rentrant par effraction, et détruit tous les lampadaires sur leur chemin.

Mon compagnon a évidemment porté plainte. La directrice de l'école aussi, le maire quant à lui a fait marche arrière devant les pressions des habitants du village. Les coupables sont connus de tous, ils sont une petite dizaine à se souler régulièrement et produire toutes sortes d'incivilités.

Les gendarmes ont pris la plainte mais ne se sont jamais déplacés pour voir les dégâts causés. Mon ami est venu avec le reste de la corde orange qui a servi à sortir les sculptures de leur socle, le lendemain même, le camion d'un des jeunes avait encore dans sa remorque l'autre bout de la corde orange...

1 mois après, c'est-à-dire hier, les gendarmes ont appelé mon compagnon (mais était-ce réellement les gendarmes ?) pour dire qu'ils ne donneraient pas suite, que ce terrain est un terrain vague ou n'importe qui peut aller et venir parce que pas clôturé, et qu'il n'y a pas assez de preuve... !

Mes questions sont les suivantes : Ce terrain n'est pas attenant à la maison, il est en bordure de la route qui mène au village, n'est en effet pas clôturé mais bien repéré et borné sur le cadastre, il s'agit donc bien d'un terrain privé non ? Il ne s'agit en tout cas pas d'un « terrain vague » comme l'a stipulé le « gendarme » au téléphone...

De plus, les sculptures sont bien quant à elles une propriété privée ? Qu'en est-il du droit à la propriété dans ce cas-là ?

Comment faire valoir nos droits ?

Je tiens à préciser que nous ne voulons pas que ces jeunes fassent de la prison ou autre, nous voulons simplement qu'ils soient un minimum inquiétés de voir que leurs actes ne sont pas gratuits, qu'on ne peut pas faire ce qu'on veut comme on veut. Je précise aussi qu'il s'agit de jeunes issus de familles « historiques » du village dont un des jeunes qui est de la famille d'un des gendarmes.

Merci de votre attention bienveillante.

Par **Evatralala**, le **14/06/2016** à **11:34**

up ^